

Sujet : Re: Enquête suite au droit d'alerte

De : "cgt.ddfip03" <cgt.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr>

Date : 09/07/2024 à 17:22

Pour : "jean-francois.grouillet" <jean-francois.grouillet@dgfip.finances.gouv.fr>

Copie à : "fabrice-armand.bardet@dgfip.finances.gouv.fr" <fabrice-armand.bardet@dgfip.finances.gouv.fr>, Sylvain Carpentier <s.carpentier@cgt.fr>, ANDRE Florian <florian.andre@finances.gouv.fr>

Bonjour Monsieur le Directeur,

Nous avons commencé à participer à cette commission d'enquête paritaire c'est un fait.

Cependant, deux choses nous interpellent et nous ont convaincu de mettre un terme à cette participation dans l'état.

L'assistant social M André n'est pas acteur majeur de l'enquête alors que c'est lui qui devrait faire un rapport.

Pourquoi au SDIF, service pour lequel nous avons fait la même alerte, est-ce lui qui a rendu un rapport sans enquête paritaire ?

Pourquoi est-ce vous, sous-Directeur, le n°2 du département et N+3 du service RH, donc en position non neutre, hiérarchiquement surplombante, qui avait été nommé pour représenter l'administration dans une enquête concernant un service de direction particulièrement sensible ?

Quel impact cela a-t-il eu lors des auditions ?

Considérable selon nous, au point de biaiser cette enquête.

Pourquoi pas n'avoir pas choisi Irina Odie, l'assistante de prévention, toute désignée pour cela et plus neutre ?

Enfin, au fur et à mesure de l'enquête, notre représentant, M Bardet, sans dévoiler la teneur des échanges, nous a confié être de plus en plus persuadé que vous n'étiez pas là pour mettre fin au malaise du service RH mais pour remettre en question l'idée même de l'utilité de ce droit d'alerte lancé par la CGT.

Pour notre part, seuls les agents nous concernent.

Nous remettons donc, nous, en question la sincérité de l'administration dans sa réponse à ce droit d'alerte.

De par le choix qui a été fait de vous nommer représentant, de par les buts réels qu'elle se propose d'atteindre.

Et de par l'absence d'enquête sociale réelle.

En l'état, nous persistons à stopper notre participation à cette "enquête" pour toutes les raisons mentionnées dans ce courrier.

Cordialement,

Pour le bureau,

Alexandre PARROT

Secrétaire départemental CGT FP 03



De : jean-francois.grouillet [<mailto:jean-francois.grouillet@dgfip.finances.gouv.fr>]

Envoyé : mardi 9 juillet 2024 à 09:28

Pour : BARDET Fabrice (03) <fabrice-armand.bardet@dgfip.finances.gouv.fr>, cgt.ddfip03
<cgt.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : Enquête suite au droit d'alerte

Bonjour Monsieur Bardet,

Je reviens vers vous suite à la mise en œuvre d'un droit d'alerte par votre organisation.

Elle a signalé un **danger grave et imminent** aux services des ressources humaines et de la

formation professionnelle.

Vous appuyant sur une décision de votre organisation syndicale de **ne plus participer au dialogue social**, vous m'avez indiqué, par mail du 1er juillet 2024, vouloir vous retirer avec effet immédiat de la commission d'enquête, dont la composition, les objectifs et les travaux sont définis par les textes.

Cependant, le droit d'alerte, relève de la **santé et de la sécurité au travail** et non du dialogue social.

Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir reprendre les travaux de la commission d'enquête, ou à défaut désigner un autre représentant de votre organisation, appartenant à la formation spécialisée.

En effet, la procédure de droit d'alerte, relative à un danger grave et imminent, doit être poursuivie.

Je vous rappelle que tous les agents concernés ont été rencontrés, en votre présence. Ils ont été destinataires de leur compte-rendu individuel, dont vous avez eu copie. Ils ont bénéficié de plusieurs jours de réflexion, afin d'infirmier, modifier ou valider le contenu de ce document. Vous avez également été destinataire des comptes-rendus, qu'ils ont ainsi validés et signés, au plus tard le 2 juillet 2024

La commission d'enquête dispose donc de toute la matière nécessaire pour assurer le traitement du droit d'alerte.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception du présent courriel et m'indiquer les modalités que vous souhaitez adopter pour la suite des travaux de la commission.

Bien cordialement

J.F GROUILLET,
membre de la commission d'enquête



Jean-François GROUILLET

Directeur Départemental Adjoint des Finances Publiques de l'Allier

9 avenue Victor Hugo - 03016 MOULINS CEDEX

Tél secrétariat : 04-70-35-12-38 ou 04-70-35-12-39

Mobile : 06-10-99-52-31

De : cgt.ddfip03 [<mailto:cgt.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr>]

Envoyé : lundi 1 juillet 2024 à 09:15

Pour : jean-francois.grouillet <jean-francois.grouillet@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : Enquête suite au droit d'alerte

Bonjour

J'ai le regret de vous informer que lors de la réunion des élus de la direction nationale du syndicat CGT finances publiques qui s'est tenue les 25, 26 et 27 juin il a été décidé que les représentants CGT locaux et nationaux ne participeraient plus en aucune façon à toute ébauche de dialogue social avec les directions locales et centrales de la DGFIP jusqu'à nouvel ordre.

Cette décision implique que la CGT 03 se retire de la commission d'enquête en cours, avec effet immédiat.

Cette information a été communiquée à la direction locale lors du CSAL qui s'est tenu le 28 juin dernier.

Cordialement,

--



Fabrice BARDET
CGT Finances Publiques
Section 03 ALLIER
CEN/CR Auvergne
Tel: 01.23.45.67.89